



REGLEMENT INTERIEUR DES SELECTIONS

Niveau 6

CAFERUIS

1. Conditions d'accès à la formation :

Peuvent se présenter aux épreuves d'admission les candidats en possession d'un des diplômes, équivalents et/ou expérience suivants :

- Diplôme délivré par l'Etat et visé à l'article L. 451 -1 du code de l'action sociale et des familles, classé au moins au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles
- Diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au moins au niveau 6 du cadre national des certifications professionnelles
- Diplôme délivré par l'état ou diplôme national ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d'études supérieures, ou d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles et justifier d'une expérience professionnelle de deux ans et de quatre ans réalisée dans tout organisme public ou privé relevant du secteur de l'action sociale, médico-sociale, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire
- Diplôme délivré par l'Etat et visé par l'article L. 451 -1 du code de l'action sociale et des familles, classé au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles et justifier d'une expérience professionnelle de deux ans et de quatre ans, réalisée dans tout organisme public ou privé relevant du secteur de l'action sociale, médico-sociale, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire

Les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger fourniront une attestation portant sur le niveau de diplôme dans le pays où il a été délivré.



2. Inscriptions :

Le candidat procède à son inscription sur notre site Internet : [inscriptions - BUC Ressources \(buc-ressources.org\)](http://inscriptions-buc-ressources.org).

Dès réception du dossier d'inscription complet et conforme, le candidat recevra un lien par e-mail pour finaliser son inscription. Ensuite, il recevra sa convocation pour l'épreuve orale, qui précisera la date et l'heure de son passage.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la sélection présentée et à la perte du bénéfice éventuel de l'admission au sein de notre Etablissement Buc Ressources. Toute tentative de fraude portant sur les informations et sur les documents transmis pour la complétude du dossier qui se révéleraient inexacts lors de la vérification des originaux avant la rentrée engendrait une annulation de l'admission. Il est demandé au candidat de porter la plus grande attention aux informations saisies et transmises.

- **Durée de validité** : votre inscription est valable pour la prochaine entrée en formation en Septembre.
- **Envoi/Dépôt** : Buc Ressources n'est pas responsable des dossiers perdus lors de l'envoi postal. Aucune modification du dossier ne sera acceptée après la date de clôture des inscriptions, en dehors des changements de domicile et d'état civil, sur document justificatif.
- **Fréquence** : Le candidat n'a le droit de passer le processus d'admission qu'une seule fois par an.
- **Report** : Les candidats admis qui ne peuvent pas entrer en formation pour la rentrée qui suit, peuvent demander un report d'entrée en formation pour l'année suivante. Pour cela une demande écrite (par e-mail ou courrier) doit être adressée au service des admissions. Sans ce retour, le report ne pourra être pris en compte. Le report d'entrée en formation est systématiquement accordé à tous candidats admis qui en fait la demande et est valable 1 an. Pas de report possible en cas d'échec aux diplômes exigés pour l'entrée en formation. Il appartient aux candidats de nous transmettre les diplômes récemment acquis.
- **En cas d'échec** : le candidat peut demander un entretien téléphonique pour connaître les raisons de sa non-admission.



3. Demande d'aménagement épreuves de sélection:

Textes de référence – article L114 du code de l'action sociale et des familles – décret n°2021-1480 du 12 novembre 2021

Les personnes en situation de handicap, au sens de l'article L114 du code de l'action sociale et des familles, et souhaitant faire une demande d'aménagement des épreuves de sélections, doivent fournir un avis rédigé par un médecin désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

La demande doit être formulée au plus tard à la date limite de l'inscription à la sélection concernée, sauf dans le cas où la situation de handicap s'est révélée ou s'est modifiée après cette échéance.

Les candidats aux sélections conservent les aménagements qui leur ont été accordés pour le baccalauréat ou autre examen officiel ou formation diplômante préparés dans l'année en cours, ou au plus dans les deux dernières années.

Si le candidat n'a pas encore bénéficié d'aménagement, il doit en faire la demande auprès d'un médecin désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Pour consulter la liste des médecins agréés, consulter le site de l'ARS :

[Listes de médecins agréés en Île-de-France | Agence régionale de santé Ile-de-France \(sante.fr\)](#)

Si reconnaissance handicap : - l'indiquer sur le dossier d'inscription
- le faire savoir par mail à référent handicap

4. Déroulement des épreuves :

Le choix de la date des épreuves est impossible.

Pour chaque épreuve le candidat doit se présenter 15 minutes avant l'heure indiquée sur la convocation, muni d'une pièce d'identité en cours de validité et de sa convocation. Dans le cas contraire, il ne pourra réaliser son épreuve.

L'identité des candidats est vérifiée avant le début des épreuves par un des membres du jury : lettre de convocation, pièce d'identité en cours de validité. Le candidat émarge en entrant dans la salle avant le début de l'épreuve. Toute absence non justifiée aux épreuves est éliminatoire.



Pièces acceptées :

- Pièce d'identité en cours de validité
- Passeport en cours de validité
- Carte de récépissé et ou titre de séjour en cours de validité pour les personnes nées hors de l'Union Européenne
- Déclaration de perte ou de vol de la pièce d'identité
- Attestation de renouvellement de la pièce d'identité

Epreuve : oral individuel

Entretien portant sur :

La présentation par le candidat de son parcours et de ses motivations
La capacité à mettre en perspective le projet du candidat et le projet de formation

Durée de l'épreuve : 30 minutes

Chaque candidat est reçu par un jury réuni sous la responsabilité de BUC Ressources.
La présentation et la capacité projective du candidat donneront lieu à un temps d'échanges et de questions.

5.Critères d'évaluation et d'admission :

L'admission prend en compte :

- La qualité du dossier d'inscription
- Le résultat de l'entretien oral
- Cohérence du dossier et de l'entretien au regard des attendus nationaux.

Un avis favorable ou défavorable est attribué au candidat par le jury.

6.Résultats :

Une commission d'admission est organisée à l'issue des épreuves de sélection, elle arrête la liste des admis à suivre la formation. Les résultats sont transmis au candidat par mail. Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone. Les dossiers complets, financements validés, sont traités par ordre d'arrivée. Le nombre de places étant limité, une liste d'attente est constituée par la suite.



7.Admission :

Chaque commission est composée du Responsable des admissions, du responsable de la formation préparant au Diplôme d'Etat du métier concerné et d'un professionnel membre d'un jury d'admission extérieur à l'établissement.

Sont admis, tous les candidats ayant obtenus un avis favorable.

Sont non-admis, tous les candidats ayant obtenus un avis défavorable.

8.Confirmation d'inscription :

Chaque candidat est informé personnellement par écrit de ses résultats. Il dispose d'un délai de sept jours ouvrés pour valider son inscription. Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit au rang utile. La confirmation de l'inscription doit parvenir à Buc Ressources par mail ou courrier postal. L'inscription définitive est subordonnée à l'envoi des informations qui vous seront communiquées lors de vos résultats.



Accès aux personnes en situation de handicap

Nos formations peuvent être mises en accessibilité au regard de votre état de santé. Nous sommes à vos côtés pour identifier les aménagements les plus adaptés. Pour plus d'informations, contactez notre référent handicap : handi.campus@seay.fr

BUC RESSOURCES

1, bis rue Louis Massotte

78 530 BUC

Tél : 01 39 20 19 94

